**FICHE 3.1.2. *(version 2017)***

**LEVER LES FREINS PERIPHERIQUES A L’INSCRIPTION DANS UN PARCOURS PROFESSIONNEL ET DANS L’EMPLOI**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pilier 3**  **Axe 1** | **Enjeu : Renforcer l’accès des habitants à l’offre de service insertion/ emploi/ formation** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte**  *Actualisation si possibilité* | Les freins périphériques à l’emploi ont été travaillés depuis longtemps dans le cadre du CUCS et en lien avec le droit commun, créant des dynamiques intéressantes que les partenaires souhaiteraient poursuivre :   * Dans la période précédente, les partenaires ont développé une **dynamique réelle sur les enjeux de mobilité**, mêlant les actions CUCS et le droit commun : Plateforme mobilité pilotée par le conseil départemental (un coordinateur, un conseiller mobilité sur le territoire de l’agglomération) ; action de soutien à la mobilité des demandeurs d’emploi ; auto-école sociale et un service de location de deux roues (deux opérateurs qui ont fusionnés,). Les améliorations de la desserte par les transports publics (cf. axe cadre de vie) et le développement des plans de déplacements des entreprises pour faciliter les trajets ZUS / zones d’activités ont aussi contribué à faciliter la mobilité des habitants des quartiers. * Des actions santé (troubles psychiques notamment) ont été mises en place plus récemment en lien avec les parcours d’insertion * Les acteurs mobilisent par ailleurs assez bien les aides et programmes existants dans le droit commun du Conseil départemental, voire de la CAF et de l’Etat, qui permettent de travailler sur les autres « **freins périphériques**» à l’emploi ou à l’insertion (logement, financements de frais liés à l’insertion…) * Des actions pour permettre la **garde d’enfants** des personnes en parcours d’insertion emploi continuent à être saluées (action Bout ‘chou service proposant de la garde d’enfants en horaires décalés notamment). * La connaissance de la langue est indispensable à toute démarche d’insertion professionnelle et à ce titre les actions sur les savoirs fondamentaux sont essentielles * Les opérateurs mentionnent la difficulté de la limite des places disponibles sur certaines actions (garde d’enfant notamment), liée aux enjeux du « basculement » de ceux qui en bénéficient dans un système plus classique de garde après une première période de prise en charge globale. L'accueil collectif n'est pas le seul mode d'accueil. |
| **Objectifs et dynamiques** | * Continuer à soutenir, mobiliser ou à développer des actions permettant de lever les freins à l’insertion et à l’emploi liés à :   + la mobilité,   + la garde d’enfants (financement de places d'urgences, garde d’enfants en horaire décalé)   + les troubles psychiques et santé,   + la maitrise des savoirs de base (alphabétisation, illettrisme, FLE) dont la langue française   + l’accès aux outils numériques utiles à la recherche d’emploi   + le logement   + tout autre frein périphérique * Développer des ingénieries d’actions innovantes en mobilisant notamment de nouveaux acteurs sur ces enjeux (acteurs économiques, habitants) * Développer l'accompagnement des demandeurs et mobiliser les modes de garde individuel au travers des Réseaux d’Assistantes Maternelles/services petite enfance des villes et de la mise en place du Complément Mode de Garde "tiers payant" de la Prestation d’Accueil du Jeune enfant (accompagnement de la fonction employeur / freins à l'accessibilité financière). |
| **Réalisations attendues** | * Actions mobilités * Garde d’enfants horaires décalés - nombre de places d'urgence financées * Mobilisation des espaces numériques à des fins d’insertion et d’emploi ainsi que dans la levée de freins liés à la dématérialisation des démarches administratives ou autres. * Mobilisation d’acteurs économiques et d’habitants (dans les conseils citoyens notamment) pour réfléchir à des ingénieries d’actions innovantes en matière de garde d’enfants et/ou de mobilité notamment. * Actions de formation linguistique à visée d’insertion professionnelle |
| **Effets attendus** | * Les personnes présentant des freins périphériques à l’emploi entrent plus aisément dans un parcours d’insertion, de formation ou d’emploi ou de création d’activité * Les ruptures de parcours pour des raisons périphériques sont moins nombreuses |
| **Echelle Territoriale** | * Métropole et l’ensemble des quartiers |
| **Animateur** | * TMVL, UD37 de la DIRECCTE et autres acteurs compétents sur les sujets concernés |
| **Partenaires mobilisables (dont habitants)**  **Dispositifs mobilisables** | * Membres du groupe thématique emploi * Acteurs compétents sur le sujet dont l’ARS, CAF, AOM, Conseil Régional, CRIA37…   Plate – forme mobilité (CD37), Fonds départemental d’aide aux jeunes (TMVL) ; Programme départemental d’insertion (CD37) ; Atout jeunes formation ; Atout jeunes logement (CD37) ; Accès et maintien dans le logement (CD37, CAF) ; Plan départemental d’action pour le logement des personnes défavorisées (CD37, Etat), ARS etc. |
| **Financements mobilisables** | * Droit commun * Crédits spécifiques politique de la ville |
| **Calendrier** | * En continu |
| **Indicateurs de réalisation** | * Nombre et profils des bénéficiaires des quartiers par action et par type d’action (mobilité/ garde d’enfants/santé/logement/ linguistique…) * Création d’actions nouvelles mobilisant les acteurs économiques et/ou les habitants |
| **Indicateurs d’effets** | * Nombre de ruptures de parcours d’insertion pour des raisons périphériques à l’emploi * Accès et retour à l’emploi favorisé par la levée des freins périphériques * Nombre : de personnes rendues mobiles, accès à un mode de garde d’enfants, de Diplôme de langue française etc …. |
| **Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »** | Lien avec l’ensemble des fiches du pilier 3 et des axes transversaux |